

ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2011

Questionnaires aux candidats sur les enjeux environnementaux au Bas-Saint-Laurent

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent invite les candidats fédéraux de la région à remplir un questionnaire environnemental. Il comporte 11 questions à choix unique qui sont divisées en deux grands thèmes : 1) le réchauffement climatique et l'énergie et 2) le fleuve Saint-Laurent. Le conseil de l'environnement rendra publics les questionnaires des candidats avec leurs commentaires. Le questionnaire complet peut être consulté sur le site Internet du conseil de l'environnement (www.crebsl.com)

THÈME 1 — ÉNERGIE ET RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Bien qu'il a ratifié le protocole de Kyoto sur le réchauffement climatique, le Canada est un des pays signataires qui ont le plus augmenté leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). De plus, il a été fortement critiqué par la communauté internationale et environnementale aux sommets de l'ONU de Copenhague et de Cancún sur le climat. Le Canada s'est en effet démarqué pour le rôle dissuasif qu'il a joué pour contrer l'adoption de cibles chiffrées et d'échéances de réduction des GES à court et à moyen terme.

Ces conférences mondiales se penchaient sur l'après-Kyoto (à partir de 2012) et notamment sur les propositions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Celui-ci estime nécessaire de limiter le réchauffement à moins de 2° Celsius d'ici 2050 pour éviter que les dérèglements climatiques ne deviennent irréversibles. Pour y parvenir, le GIEC recommande que les pays industrialisés réduisent d'ici 2020 leurs émissions de 25 à 40 % sous le niveau de 1990.

La question du réchauffement est étroitement liée à celle de l'utilisation des énergies fossiles et particulièrement de la dépendance énergétique au pétrole. De plus, avec la catastrophe de Deepwater Horizon dans le golfe du Mexique, la région a aussi pris conscience de la nécessité d'assurer un encadrement environnemental rigoureux et de justifier la raison d'être de ces projets dans un contexte de réduction des GES.

QUESTIONS

1. Votre parti est-il prêt à appuyer l'adoption de cibles chiffrées et de dates butoir afin que la hausse des températures soit limitée à 2 °C d'ici 2050 et que la réduction des GES vise au moins 25 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020 comme le recommande le GIEC ?
2. Vous engagez-vous à exiger que le Canada assume un rôle de leader proactif pour favoriser la conclusion d'une entente internationale à la prochaine conférence de l'ONU sur le changement climatique à Durban en Afrique du Sud ?

**Questionnaire du conseil de l'environnement aux candidats du Bas-Saint-Laurent
Élections fédérales 2011**

3. Proposerez-vous la mise en place d'instruments ou d'incitatifs économiques pour fixer un coût des émissions de GES, avec un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (bourse) ou une taxe sur le carbone par exemple ?
4. Recommandez-vous un moratoire sur l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent tant qu'il n'y aura pas un encadrement environnemental approprié et une justification de ces projets dans un contexte de réduction de GES ?
5. Êtes-vous prêt à soutenir l'initiative des conseils régionaux de l'environnement lancée avec les Rendez-vous de l'énergie afin de réduire la dépendance énergétique au pétrole en recourant à des produits de substitution ou à la réduction de la consommation par exemple ?
6. Interviendrez-vous en faveur d'une gestion intégrée du transport terrestre et maritime notamment par le biais du réseau ferroviaire, du transport intermodal, du cabotage et des circuits courts pour réduire les émissions de GES et de la dépendance au pétrole ?

Thème 2 — Le Saint-Laurent

Le Saint-Laurent abrite une biodiversité remarquable de végétaux et d'espèces de poissons, d'oiseaux et de mammifères marins, dont plusieurs présentent un statut précaire (béluga, rorqual bleu, garrot d'Islande, etc.). Selon le Portrait du réseau d'aires protégées du ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs (MDDEP), moins de 1 % du milieu marin québécois est protégé. Par ailleurs, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a proposé un cadre pour la création d'un réseau national d'aires marines protégées (AMP).

Les gouvernements du Canada et du Québec ont aussi mis en place des plans conjoints sur le Saint-Laurent et le dernier s'est terminé en 2010. Une proposition a été élaborée pour une nouvelle entente qui cible cinq zones névralgiques plutôt que d'agir sur l'ensemble du Saint-Laurent selon une approche de gestion intégrée et conformément à la Politique nationale de l'eau du Québec. Cette entente finance également un réseau d'organismes qui ont à cœur le Saint-Laurent, les comités de zones d'intervention prioritaire (ZIP), dont celui du Sud-de-l'Estuaire qui œuvre dans la région.

Par ailleurs, force est de constater que l'érosion du littoral perturbe de plus en plus gravement les propriétés, les infrastructures municipales riveraines, le système routier, les habitats naturels et les installations portuaires de la région. Les communautés côtières du Bas-Saint-Laurent en ont fait cruellement l'expérience cet automne et le phénomène s'aggravera avec le réchauffement climatique qui favorise l'augmentation du nombre et de l'intensité des tempêtes.

**Questionnaire du conseil de l'environnement aux candidats du Bas-Saint-Laurent
Élections fédérales 2011**

QUESTIONS

- 7.** Appuyez-vous la création d'un réseau d'aires marines protégées représentatives de la biodiversité du Saint-Laurent et fondées sur un bilan des carences, particulièrement pour la protection des mammifères marins, des milieux humides et de l'estuaire maritime (classé Zone d'importance écologique et biologique par le MPO) ?
- 8.** Demanderez-vous que le gouvernement fédéral assure une gestion et une surveillance adéquates de ses réserves nationales de faune (baie de L'Isle-Verte, Pointe-au-Père et îles de l'estuaire) en y affectant suffisamment de ressources humaines et financières ?
- 9.** Prendrez-vous des mesures sur l'érosion côtière pour prévenir les risques (plan de zonage, indice de vulnérabilité, végétalisation et plages, etc.) et favoriser un aménagement avisé du territoire (réglementation, gestion intégrée, etc.)?
- 10.** Votre parti s'engage-t-il à appuyer la poursuite des travaux des gouvernements du Canada et du Québec visant à développer un concept de gestion intégrée pour le Saint-Laurent et des outils pour sa mise en œuvre (GISL)?
- 11.** Défendrez-vous le maintien dans la région du comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire ainsi que l'octroi d'un financement approprié et une couverture sur tout le territoire bordant le fleuve par ces organismes ?